



Erreur Remboursement partiel

Par **Cube93**, le **26/03/2020** à **11:35**

Bonjour,

nous avons effectué il y a six mois un virement de 12000€ pour un remboursement partiel anticipé au crédit foncier.

Cela était sensé réduire le montant des mensualités.

Nous n'avons pas fait attention trop à notre compte où sont prélevées les mensualités jusqu'à aujourd'hui.

En fait, les services de la banque se sont trompés et ont seulement effectué un dépôt de solde, où chaque mois était prélevé le montant prévu initialement à la souscription du crédit.

Cela fait un trou à présent de 2988€. Ils nous demandent donc de prélever cette somme pour que le remboursement partiel anticipé convenu soit effectif.

Peut-on exiger le remboursement de ces 2988€ étant donné que l'erreur vient de chez eux ?

Cordialement.